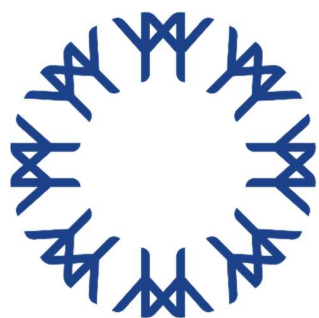




Parc
Jean-Drapeau

Bilan 2022

Gestion du bruit au
parc Jean-Drapeau

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Objectifs	3
3.	Actions mises en œuvre	3
3.1	Mesures du son	3
3.2	Signalements de plaintes	3
3.3	Méthodologie de compilation des plaintes	4
3.4	Registre des plaintes	4
3.5	Processus de gestion des plaintes	5
4.	Caractéristiques du bruit	4
4.2	Basses fréquences	5
5.	Analyse des plaintes de bruit	6
6.	Recommandations pour 2023	7
ANNEXE A	Emplacement du sonomètre	
ANNEXE B	Fiches synthèses	

1. Contexte

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) s'est engagée à coopérer de façon à limiter le bruit des événements majeurs ayant lieu au Parc afin d'améliorer la qualité de vie de la population voisine.

Pour la saison événementielle 2022, une ordonnance de bruit a été émise par l'arrondissement Ville-Marie le 12 avril 2022 lors de la séance de son conseil. Celle-ci prévoyait une limite de bruit de 65 dBA (LAeq 15 minutes), mesurée par deux sonomètres, avec moins de 20 dB d'écart entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes).

Les événements suivants ont été autorisés sans limitation quant au niveau de pression acoustique à partir de 12 h :

- Grand Prix du Canada
- L'International des Feux Loto-Québec

La saison estivale 2022 a marqué le retour post pandémie de plusieurs événements musicaux majeurs : Osheaga, Île Soniq, Lasso, ainsi que le spectacle Rammstein.

2. Objectifs

- Mesurer et documenter le bruit des événements de la saison 2022;
- Trouver des pistes de solution favorisant une cohabitation plus agréable entre la population avoisinante et les promoteurs d'événements;
- Formuler des recommandations pour les prochaines saisons.

3. Actions mises en œuvre

3.1 Mesures du son

Le sonomètre installé de façon temporaire par la SPJD en juillet 2021 à la tour Pirelli, aux abords du circuit Gilles-Villeneuve, a été calibré et installé de façon permanente en mai 2022.

Son emplacement peut être visualisé sur la carte placée en annexe A.

3.2 Signalements de plaintes

Tout au long de la saison, la population pouvait transmettre ses commentaires et plaintes sur le bruit des événements au parc Jean-Drapeau auprès du service à la clientèle, par courriel ou par téléphone.

3.3 Méthodologie de compilation des plaintes

- Chaque plainte reçue a été comptabilisée selon la date de l'événement auquel elle fait référence. Par exemple, une plainte reçue le 30 septembre au sujet du bruit émis le 29 septembre a été enregistrée en date du 29 septembre.
- Des plaintes émises dans un même envoi au sujet d'événements distincts ont été compilées de façon séparée.
- Lorsqu'une adresse était indiquée dans un courriel de plainte, celle-ci a été enregistrée. Sinon, elle a été compilée dans la section « Inconnue ».

3.4 Registre des plaintes

Le registre de plaintes contient les renseignements suivants :

- Mode de réception (courriel ou téléphone)
- Date de réception
- Nom du plaignant(e)
- Heure de réception de la plainte
- Heure à laquelle il y a eu du bruit dérangeant (si applicable)
- Date(s) concernée(s) par la plainte
- Nom de l'événement mentionné (ou des événements)
- Adresse du plaignant(e) (Saint-Lambert/Longueuil/inconnue)
- Délai de réponse au courriel

3.5 Processus de gestion des plaintes

1. Un(e) responsable du service à la clientèle a été présent(e) durant les événements musicaux majeurs afin de répondre aux éventuelles plaintes;
2. Les plaintes émises ont été compilées dans un registre incluant, notamment, le nom du plaignant(e), son code postal et le nombre de plaintes effectuées. Ces données sont nécessaires afin de mieux cibler les interventions à proposer aux promoteurs et les mesures de mitigation à prévoir afin de minimiser les effets du bruit dans les quartiers résidentiels voisins;
3. Des réponses adaptées au type de plainte ainsi qu'à sa récurrence ont été transmises aux plaignant(es);
4. Advenant la réception de plusieurs plaintes dans un court délai, le service à la clientèle du parc Jean-Drapeau a avisé la personne responsable de l'événement afin que les ajustements nécessaires soient effectués en temps réel;
5. Des vérifications en continu des données émises par notre sonomètre ont été effectuées par notre responsable technique afin de respecter l'ordonnance émise par l'arrondissement de Ville-Marie.

4. Caractéristiques du bruit

4.1 Informations générales

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le bruit environnemental comme le bruit provenant de toutes sources, à l'exception du bruit en milieu de travail. Le bruit est tout son ou ensemble de sons jugés indésirables parce qu'ils dérangent ou parce qu'ils sont susceptibles d'affecter la santé.

Le bruit possède trois caractéristiques physiques importantes :

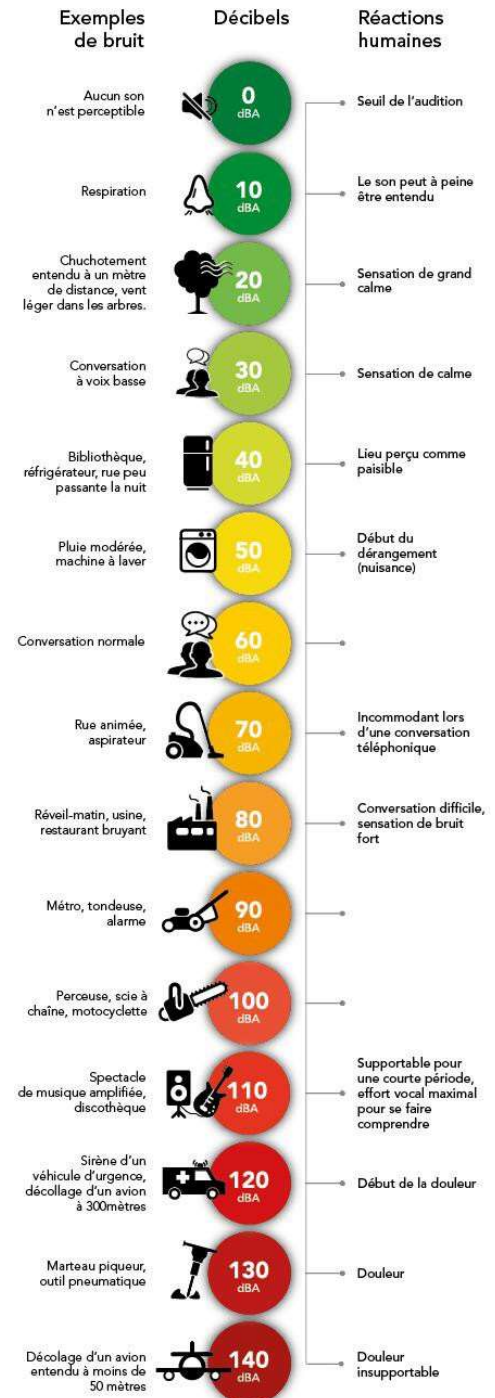
- La fréquence (son aigu ou grave)
 - Exprimée en hertz (Hz);
 - Les fréquences entendues par l'humain s'étendent de 20 Hz à 20 000 Hz;
 - Le bruit est généralement composé de plusieurs fréquences.
- L'intensité (son faible ou fort)
 - Exprimée en décibels (dB);
 - L'intensité du bruit (niveau sonore) correspond aux variations de pression plus ou moins importantes dans l'air ambiant;
- La durée (son continu, intermittent ou impulsionnel, tout que les bruits d'impacts).

L'exposition au bruit est tributaire de la distance entre la source de bruit et la personne, ainsi que de facteurs qui influent sur sa propagation :

- Le milieu physique dans lequel il est produit;
- La topographie;
- Les conditions météorologiques.

Le bruit environnemental se mesure au moyen d'un sonomètre. Les niveaux de bruit, basés sur une échelle logarithmique, sont généralement rapportés en décibels pondérés A (dBA). La pondération A (dBA) est un filtre qui permet de simuler ce que l'oreille humaine entend. La pondération C (dBC) est utilisée pour tenir compte de la sensibilité différente de l'oreille humaine pour les basses fréquences.

Exemples de sources de bruit et de réactions humaines selon le niveau de bruit



¹ Tiré du site web du [ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

4.2 Basses fréquences

Les sons de basses fréquences sont situés entre 20 et 200 Hz. Leur mesure se fait en dBC car, contrairement à la pondération A, la pondération C tient compte de la sensibilité différente de l'oreille humaine pour les basses fréquences.

Pour estimer la part des basses fréquences dans le son mesuré, on calcule l'indice harmonique, soit l'écart entre les dBC et les dBA.

Afin de respecter l'ordonnance en vigueur émise par l'arrondissement de Ville-Marie, les basses fréquences sont compilées par le sonomètre installé sur le site du parc Jean-Drapeau.

5. Analyse des plaintes de bruit

5.1 Sommaire des plaintes

Durant la programmation estivale 2022, le service à la clientèle du parc Jean-Drapeau a reçu 227 plaintes en provenance de 164 personnes distinctes. Parmi les plaintes, 141 mentionnaient Saint-Lambert comme lieu de résidence. Durant le spectacle de Rammstein, le nombre de plaintes est surtout provenu de Longueuil et les environs (66 plaintes). Les courriels, sauf exception, ont été répondus dans un délai de moins de 48 heures.

Tableau 5.1 : Sommaire du nombre de plaintes par événement majeur.

Événements	Date	Nb de plaintes
FI	17 juin	1
Evenko (Rufus + Phoebe)	4 et 8 juin	21 (20+1)
Piknic Électronik	diverses	22
Osheaga	29, 30 et 31 juillet	78
îLESONIQ	5, 6 et 7 août	16
LASSO	12 et 13 août	12
Rammstein	21 août	75
Soirée Biosphère	3 octobre	2

Tableau 5.2 Nombre total de plaintes de bruit au parc Jean-Drapeau par année.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de plaintes	76	16	30	70	486	642	s.o.	45	227

Des tableaux détaillant la provenance des plaintes sont présentés en annexe B.

6. Recommandations pour 2023

En considérant les faits suivants :

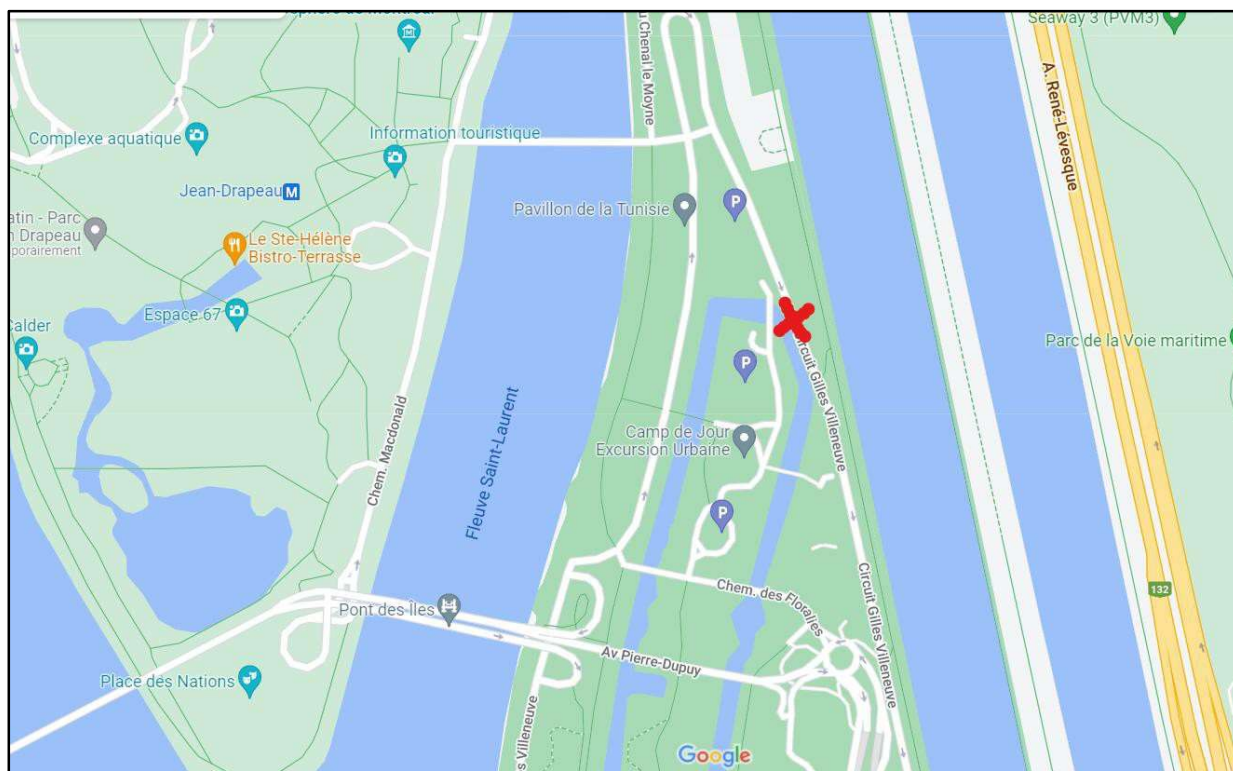
- La combinaison de facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.);
- La publication de l'ordonnance B-3, o. 673 par l'arrondissement Ville-Marie pour les événements tenus au parc Jean-Drapeau pendant la saison estivale 2022;
- Les relevés sonores et les ajustements en temps réel;
- L'entente survenue à l'automne 2020 entre la SPJD et la Ville de Saint-Lambert pour mieux encadrer la tenue d'événements majeurs dans le Parc.

Il est recommandé, pour la saison 2023, de :

- Transmettre les plaintes reçues au promoteur, et ce, dès leur réception;
- Adapter le prochain calendrier événementiel de la SPJD à l'ordonnance B-3, o. 673 de l'arrondissement Ville-Marie en considérant les limites de bruit tolérées, la durée et la fréquence des événements;
- Poursuivre la prise de mesure régulière du bruit à l'aide du sonomètre installé au parc Jean-Drapeau;
- Maintenir une communication régulière avec les populations riveraines des environs du Parc au sujet des mesures de mitigation mises en place pour limiter la pollution sonore;
- Poursuivre le travail d'accompagnement effectué avec les promoteurs d'événements afin de minimiser les effets du bruit sur les populations environnantes;
- Produire des rapports d'événements mensuels sur les plaintes et les niveaux de pression acoustique rapportés et les transmettre à l'arrondissement de Ville-Marie.

ANNEXE A

EMPLACEMENT DU SONOMÈTRE AU PARC JEAN-DRAPEAU



ANNEXE B

FICHES SYNTHÈSES

1. Grand Prix F1

Tableau 1 : Nombre de plaintes reçues le 17 juin 2022.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
	16 h à 17 h	1	-	-	1
17 juin	TOTAL	1	-	-	1
Nombre de plaignants		1	-	-	1

2. Spectacles de Rufus (4 juin) et Phoebe (8 juin)

Tableau 2 : Nombre de plaintes reçues les 4 et 8 juin 2022.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
4 juin (Rufus)	14 h à 15 h	1	1	-	-
	16 h à 17 h	2	2	-	-
	19 h à 20 h	1	1	-	-
	21 h à 22 h	8	7	-	1
	22 h à 23 h	4	4	-	-
	23 h à 00 h	1	1	-	-
	Lendemain	3	2	-	1
8 juin (Phoebe)	13 h à 14 h	1	1	-	-
TOTAL		21	19	-	2
Nombre de plaignants		15	13	-	2

3. Piknic Électronik

Tableau 3 : Nombre de plaintes reçues lors des spectacles 2022.

Date de l'événement	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
22 mai	20 h à 21 h	1	-	-	1
29 mai	20 h à 21 h	1	1	-	-
3 juin	21 h à 22 h	4	4	-	-
	Lendemain	1	1	-	-
5 juin	19 h à 20 h	2	2	-	-
2 juillet	17 h à 18 h	1	1	-	-
	19 h à 20 h	1	1	-	-
3 juillet	19 h à 20 h	1	1	-	-
9 juillet	19 h à 20 h	2	2	-	-
3 septembre	22 h à 23 h	1	1	-	-
24 septembre	18 h à 19 h	1	1	-	-
	21 h à 22 h	1	1	-	-
	23 h à 00 h	1	1	-	-
	Lendemain	1	1	-	-
1 octobre	21 h à 22 h	1	-	-	1
9 octobre	13h	2	2	-	-
TOTAL		22	20	-	2
Nombre de plaignants		9	8	-	1

4. Osheaga - 29, 30 et 31 juillet 2022

Tableau 4 : Nombre de plaintes reçues lors des spectacles 2022.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
29 juillet	12 h à 13 h	2	2	-	-
	15 h à 16 h	2	2	-	-
	16 h à 17 h	2	2	-	-
	17 h à 18 h	1	1	-	-
	18 h à 19 h	3	3	-	-
	21 h à 22 h	3	2	-	1
	22 h à 23 h	7	5	-	2
Sous-total		20	17	-	3
30 juillet	14 h à 15 h	1	-	-	1
	15 h à 16 h	4	4	-	-
	16 h à 17 h	3	3	-	-
	18 h à 19 h	1	1	-	-
	21 h à 22 h	2	2	-	-
	22 h à 23 h	7	6	-	1
	23 h à 00 h	2	1	-	1
	Lendemain	3	3	-	-
Sous-total		23	20	-	3
31 juillet	12 h à 13 h	3	3	-	-
	15 h à 16 h	4	4	-	-
	17 h à 18 h	1	1	-	-
	19 h à 20 h	2	2	-	-
	20 h à 21 h	3	3	-	-
	21 h à 22 h	8	7	-	1
	22 h à 23 h	9	7	-	2
	Lendemain	5	2	-	3
Sous-total		35	29	-	6
TOTAL		78	66	-	12
Nombre de plaignants		42	32	-	10

5. îLESONIQ – 5, 6 et 7 août 2022

Tableau 5 : Nombre de plaintes reçues lors des spectacles 2022.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
5 août	10 h à 11 h	1	1	-	-
Sous-total		1	1	-	-
6 août	18 h à 19 h	2	2	-	-
	19 h à 20 h	1	1	-	-
	21 h à 22 h	5	4	-	1
	22 h à 23 h	2	1	-	1
	23 h à 00 h	1	1	-	-
Sous-total		11	9	-	2
7 août	15 h à 16 h	2	2	-	-
	16 h à 17 h	1	1	-	-
	17 h à 18 h	1	1	-	-
Sous-total		4	4	-	-
TOTAL		16	14	-	2
Nombre de plaignants		11	9	-	2

6. LASSO – 12 et 13 août 2022

Tableau 6 : Nombre de plaintes reçues lors des spectacles 2022.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
12 août	20 h à 21 h	1	1	-	-
	21 h à 22 h	1	1	-	-
Sous-total		2	2	-	-
13 août	21 h à 22 h	7	6	-	1
	22 h à 23 h	2	2	-	-
	23 h à 00 h	1	1	-	-
Sous-total		10	9	-	1
TOTAL		12	11	-	1
Nombre de plaignants		10	9	-	1

7. Rammstein – 21 août 2022

Tableau 7 : Nombre de plaintes reçues lors du spectacle.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
21 août	13 h à 14 h	1	1	-	-
	20 h à 21 h	12	1	8	3
	21 h à 22 h	17	0	12	5
	22 h à 23 h	25	5	12	8
	23 h à 00 h	1	-	-	1
	Lendemain	12	1	3	8
	Jours suivants	7	1	5	1
TOTAL		75	9	40	26
Nombre de plaignants		74	9	39	26

8. Soirée à la Biosphère - 3 octobre 2022

Tableau 8 : Nombre de plaintes reçues lors de la soirée.

Date	Heures de réception des plaintes	Nombre de plaintes	Provenance		
			St-Lambert	Longueuil	Inconnue
3 octobre	21 h à 22 h	2	2	-	-
TOTAL		2	2	-	-
Nombre de plaignants		2	2	-	-